



EB-2014-0145

AVIS DE REQUÊTE

UNION GAS LIMITED

DISPOSITION DES SOLDES DES COMPTES DE REPORT DE 2013

Union Gas Limited (« Union ») a déposé une requête datée du 2 mai 2014 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») en vertu de l'article 36 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O.1998, chap. 15 (annexe B), pour obtenir de la Commission qu'elle approuve la disposition finale des fonds accumulés dans le compte de report de la fin 2013 (la « requête »). La requête porte également sur l'approbation d'un nouveau compte d'écart pour la compensation des reports (compte n° 179-132). La Commission a assigné à la dite requête le numéro de dossier EB-2014-0145.

À cet égard, Union a adressé plusieurs demandes de modification à la Commission. Si celles-ci sont acceptées, les conséquences sur la facture pour la période de 6 mois entre le 1^{er} octobre 2014 et le 31 mars 2015 seront les suivantes.

- Les consommateurs résidentiels de la zone d'opérations sud de Union seraient soumis à un tarif de 0,44 \$ comprenant le tarif de livraison de 1,44 \$ et un crédit de consommation de 1,00 \$.
- Les consommateurs résidentiels de la zone d'opérations nord et est de Union seraient soumis à un crédit de 29,80 \$ comprenant un crédit pour la livraison de 7,55 \$ et un crédit pour le transport du gaz de 22,25 \$.

Comment prendre connaissance de la requête de Union

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page des consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2014-0145 dans la zone « Trouver une requête ». Un exemplaire de la requête peut

également être consulté aux bureaux de la Commission, ainsi qu'aux bureaux du requérant à l'adresse suivante ou sur son site Web :

<http://www.uniongas.com/aboutus/regulatory/ratecases.asp>.

Comment participer

Lettres de commentaires

Si vous souhaitez faire part de votre opinion sur l'affaire aux membres de la Commission, vous devez envoyer une lettre de commentaires par écrit à la Commission au plus tard **30 jours** après la publication ou la signification du présent avis. Un exemplaire complet de votre lettre de commentaires, comprenant votre nom, vos coordonnées et le contenu de votre lettre, sera transmis au requérant ainsi qu'au jury de l'audience. Toutes les lettres de commentaires seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission et sur son site Web. Avant de verser les lettres de commentaires au dossier public, la Commission retire toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. celles qui ne sont pas reliées à une entreprise) contenues dans les lettres (c.-à-d. l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel de la personne). Toutefois, le nom du rédacteur des lettres de commentaires et leur contenu seront versés au dossier public. Veuillez faire parvenir votre lettre de commentaires au secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous et indiquer le numéro de dossier **EB-2014-0145** dans l'en-tête de votre lettre.

Participer en tant qu'intervenant

Si vous souhaitez participer activement à l'instance (c.-à-d. présenter des questions, des arguments), vous pouvez demander à obtenir le statut d'intervenant. Pour cela, vous devez en faire la demande auprès de la Commission au plus tard **10 jours** après la publication ou la signification du présent avis. Les directives indiquant comment obtenir le statut d'intervenant sont accessibles sur le site Web de la Commission à l'adresse www.ontarioenergyboard.ca/participate. Tout le contenu des documents que vous déposez auprès de la Commission, notamment votre nom et vos coordonnées, sera versé au dossier public. Ces documents pourront être consultés aux bureaux de la Commission et sur son site Web. Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet et que vous souhaitez savoir comment participer à l'audience ou obtenir de plus amples renseignements sur l'instance, communiquez avec la Commission par téléphone en composant le 1-888-632-2727.

IMPORTANT

SI, CONFORMÉMENT AU PRÉSENT AVIS, VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE, LA COMMISSION PROCÉDERA SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PLUS D'AVIS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE AFFAIRE.

ADRESSES**LA COMMISSION**

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de : Secrétaire de la Commission
Dépôts :
www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/
Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)
Télec. : 416-440-7656

LE REQUÉRANT

Union Gas Limited
C.P. 2001
50, promenade Keil Nord
Chatham (Ontario) N7M 5M1
À l'attention de : Karen Hockin
Gestionnaire, Initiatives de
réglementation
Tél. : 519-436-5473
Télec. : 519-436-4641

Tous les documents déposés auprès de la Commission doivent citer le numéro de dossier **EB-2014-0145**, être téléchargés sur le portail Web de la Commission à l'adresse <https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/>, et consister en deux exemplaires papier et un exemplaire électronique au format PDF permettant la recherche et sans restriction d'accès au contenu. Les documents doivent indiquer clairement le nom, l'adresse postale et le numéro de téléphone de l'expéditeur ainsi qu'un numéro de télécopieur et une adresse électronique. Veuillez utiliser les règles d'affectation des noms et les normes de présentation des documents précisées dans les directives RESS se trouvant sur le site Web de la Commission à l'adresse www.ontarioenergyboard.ca. Si le portail Web n'est pas disponible, vous pouvez transmettre vos documents par courriel à l'adresse BoardSec@ontarioenergyboard.ca. Ceux qui n'ont pas accès à Internet doivent présenter leurs documents au format PDF ou sur un CD, ainsi que deux exemplaires sur papier. Ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur doivent déposer 7 copies papier. Si vous avez déposé vos documents par le biais du portail Web, il n'est pas nécessaire d'envoyer un courriel.

Toutes les parties doivent fournir au gestionnaire de l'affaire, Lawrie Gluck, Lawrie.Gluck@ontarioenergyboard.ca, un exemplaire électronique de tout commentaire ou toute correspondance concernant l'affaire.

FAIT à Toronto, le 27 mai 2014

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission